



## Synthèse des corrections et éclaircissements apportés au règlement après sa publication. (17 août 2017)

Ne sont reprises ici que les réponses autres qu'un renvoi à un article du règlement.

### Relai à quatre

**L'étape à parcourir à quatre (Marloie – Marche) et le relai à quatre avec permutation** comptent comme une seule épreuve dans le décompte des épreuves mais **seront chronométrés séparément** : le temps de l'étape sera mesuré avant le relai, le temps du relai sera mesuré séparément.

### Nombre de paires

Les paires de l'attelage à quatre et les chevaux du spectacle compte dans le nombre de paires admises par équipe (entre 7 et 10)

### Une paire et un meneur peuvent ils faire 3 épreuves spéciales ?

Le règlement a été clarifié dans le sens suivant :

3.2.12. Durant une même route chaque paire de chevaux admise peut-être engagée à 3 reprises au maximum. Chaque étape du routier et chaque épreuve spéciale comptent comme un engagement.

Les relais rapides, le relai à quatre et le spectacle ne comptent pas dans le total des trois engagements. Pour l'engagement d'une même paire sur plusieurs étapes du routier, les règles de repos sont cependant à respecter (Voir 6.5).

### Une paire de chevaux peut elle faire 2 spéciales avec deux meneurs différents ?

Non. Le règlement a été clarifié en ce sens : 3.4. Meneur et groom : Ils sont associés à une paire de chevaux. Pour un même attelage ils peuvent inverser les rôles pour une étape ou une épreuve en l'annonçant au jury de terrain responsable de l'épreuve ou de l'étape. Un meneur ne peut donc mener qu'une seule paire et une même paire ne peut être menée que par un seul et même meneur. En cas de force majeure, l'un ou l'autre ou même les deux peuvent être remplacés sous réserve de l'approbation préalable par le grand jury.

Ce qui autorise par exemple le groom d'une paire à mener l'attelage à quatre.

L'assurance devra alors être une assurance de meneur et pas de groom.

### Vaccination

*Un certain nombre de chevaux sont vaccinés du mois de Janvier, la vaccination sera t'elle à refaire?*

Bien sur. Janvier (01) plus 6 mois, ça fait juillet (07) ... Donc : oui, bien entendu. Et il faudra que la primo vaccination et les rappels annuels soient en ordre.

### Nombre de groom, navigateur/routeur

Les étapes en paire sont à faire avec un seul groom. Un second groom est obligatoire en atelage à quatre. La voiture suiveuse à proximité de l'attelage n'est autorisée que lors des étapes de nuit.

Mais (rappel) : les moyens de communication et de navigation sont libres dans les équipes. Le « routeur » peut donc être à distance et en communication avec l'attelage.



Autorisé

### Participation au routier

*Si l'équipe est constituée de 9 ou 10 paires, dans les 2 cas est-ce que toutes les paires peuvent participer au routier ?*

Le règlement ne l'impose pas. Donc elles peuvent, mais ne doivent pas. Attention néanmoins à bien respecter l'article 6.8.

### Licences belges

Suite à plusieurs réunions et contacts avec notre assureur, nous avons décidé d'accepter la **licences M02 pour les meneurs ,la L01 pour les grooms ainsi que pour les concurrents des épreuves spéciales** et pour l'équipe, une assurance **responsabilité civile en compétition** est obligatoire : attestation d'assurance en bonne et due forme est à fournir.

Les participants devront avoir la **preuve** sur eux et l'équipe devra produire une liste des concurrents **assurés**.

Il s'agit ici d'une question propre aux licences belges. Pour tous les concurrents, ce qui nous importe, c'est que meneurs et grooms soient assurés en RC lors de la pratique de l'attelage en compétition.

### Equipe de race, inbreeding, F1, F2.

*Pour constituer une équipe **de race** "x":*

*Il nous faut avoir 80% de chevaux inscrit au Stud-book "x"*

*Et donc 20% de chevaux inscrit dans un autre stud-book*

OUI, mais si les 20 % autres sont de la catégorie sans handicap ou plus lourds, il n'est pas nécessaire pour eux d'être dans un stud book tant que la grille taille poids est respectée.

***Si une paire est en catégorie Légers:***

*les chevaux doivent être :*

- pleins papiers inscrit au stud-book "x"
- **père et mère** inscrits au stud-book "x"
- pas de croisement non trait admis

EXACT

***Donc un aratel F1 se retrouve dans les 20% (car le père est arabe) ?***

*Les F2 et F3 n'aurons pas eux ce problème?*

Les « F1 » ne sont pas admis : art 3.2.1 b

*Par contre, si nous arrivons dans la catégorie **sans handicap ou + lourd**, tous les chevaux sont admis tant qu'ils rentrent dans la grille taille-poids.*



Vous êtes bien d'accord avec moi?

EXACT



Autorisé en dressage si les rênes sont fixées au niveau du mors.

### Nombre d'épreuve par cheval.

*Il est dit que 3 épreuves par attelage seront admises, il s'agit bien de 3 épreuves par cheval ?*

Oui

### Routier

*Le programme parle, pour le routier, d'une phase A et d'une phase B. Y aura-t'il, à un moment donné, une même équipe qui se retrouvera simultanément sur le A et le B ? (question relative au nombre de voitures hippomobiles sur le Routier)*

En théorie, non. Ce n'est ni l'idée, ni le planning. Mais on n'est pas à l'abri d'un incident de parcours au sein d'une équipe.

**Il est donc bien indispensable d'avoir deux voitures pour le Routier, dont une équipée d'éclairage pour la phase de nuit.**

### Marquage avant la ligne

*Quelles seront les distances marquées par l'organisateur avant la ligne d'arrivée ?*

Nous avons constaté que les équipes refont les mesurages eux-mêmes, c'est pourquoi nous nous sommes limités à demander aux équipes de prévenir la ligne « à temps » : 6.13.1.

### Relai à quatre avec permutation.

*Dans le règlement du changement volées-timoniers à 4, il est dit que le meneur doit descendre de la voiture. Nous pensons que ce n'est pas une bonne idée et que nous devrions laisser le meneur sur la voiture, comme les années précédentes. Quelles sont vos motivations pour cette obligation, peut-être un élément auquel nous n'avons pas pensé ?*

Oui, c'est nouveau. Nous considérons qu'être à bord de la voiture incomplètement attelée est dangereux. Tant que ce n'est pas le cas, les chevaux sont sous contrôle des grooms.

**Pénalité prévue si le meneur est dans la voiture si trait(s), guide(s) ou chaînette(s) ne sont pas fixées : 10 secondes.**

### Kür

*Est-ce que la Kür sera à l'intérieur ou à l'extérieur ?*

Ca dépendra de la météo. Les deux sont possibles.



### Spectacle

*Avez-vous déjà prévu un grand écran et un beamer ? Si non, pensez-vous pouvoir aménager un grand écran ? Nous pouvons nous charger du beamer si nécessaire.*

L'écran est prévu. Mais si vous en avez un, mieux vaut approter le votre.

### Nombre de participations

*Concernant les 3 épreuves par paire, est il possible qu'un cheval de la paire fasse 2 épreuves en simple puis une épreuve en paire ?*

Tant que le nombre maximal de 3 épreuves par cheval est respecté, c'est autorisé.

### Changement de grooms

*Est-ce que le groom du marathon doit être le même que celui du routier dans un équipage ? Est-ce qu'un autre membre de l'équipe pourrait fonctionner comme groom du marathon, un plus jeune, par exemple ?*

Le règlement est clair sur ce point à l'article 3.4. h. Le meneur et le groom sont associés à une même paire. L'idée est de ne pas les dissocier.

### Défilé

Il n'y a pas de défilé en ville.

### Kür

*Pourquoi mettre des obstacles dans une kür sur une aussi petite carrière pour des aussi grands et gros chevaux !!? (Question du 1 août)*

Lors de l'organisation 2013, ceci n'a pas posé de problème et n'a pas été relevé dans les différents débriefings qui ont eu lieu par la suite. Et je crains qu'il ne soit trop tard pour revenir sur ce point, connu en fait ... depuis des semaines.

### Kür

Lors de la Kür, les cavalières en amazone peuvent utiliser une cravache. Pas les autres

### Equivalence des Galops français ?

*Quel est le niveau minimum de galops requis pour les meneurs et les grooms ?*

Les « Galops » sont une institution Française. CE qui nous importe, c'est l'assurance RC en compétition. Le « parrain » doit aussi attester de la capacité des concurrents, ils sont sous la responsabilité du Chef d'Equipe sur cet aspect notamment.

### Parrainage

*Etant une équipe associative il est stipulé qu'un "organe" fournisseur doit attester de l'appartenance des chevaux à un stud-book. Les chevaux sont fournis par les meneurs eux-mêmes qui ont le statut de particulier ou éleveur ou autres centres équestres. Vers quel "organe" (qui, de toute façon, ne connaîtra pas nos chevaux) pouvons nous nous tourner pour faire rédiger cette attestation ?*

Le « parrainage » porte plus sur la qualité technique des participants que sur l'appartenance à un stud-book car sur ce point, finalement, les livrets signalétiques font foi.



## PLANNING

Contrôle technique des attelages.

Comme en 2013, les concurrents qui le souhaitent pourront librement présenter leur attelage à Felix-Marie Brasseur, le directeur Technique de la RLB 2017. Cette présentation aura lieu le 08 :00 à 12 :00 le jeudi 31 aout.

Réunion chefs d'équipe. Deux personnes maximum par équipe.

Prévu le :

- Mercredi 30/08 à 20 :00.
- Jeudi 31/08 à 19 :00
- Vendredi 1/09 à 19 :00

Reconnaissance guidée du marathon.

Vendredi 1/09 départ de Libramont à 17 :30

Uniquement la fin de étapes 2 et 4 qui traversent la ville de Marche en Famenne. Limitée à deux personnes par équipe.